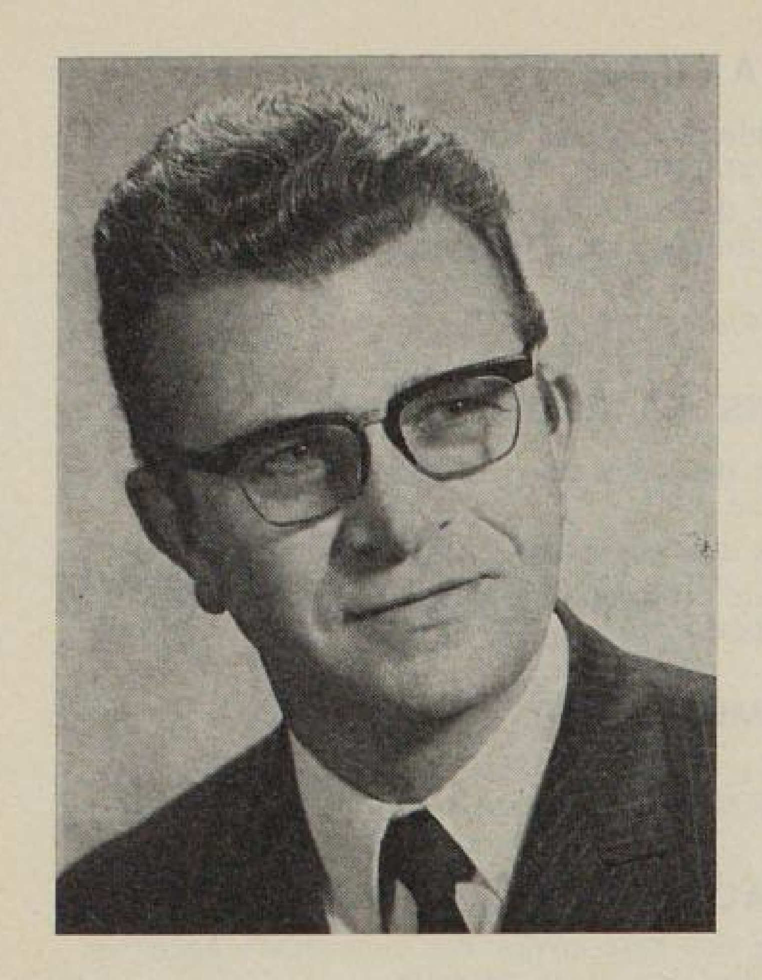


REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

— Elections Législatives —
Scrutin du 4 Mars 1973

3e Circonscription de Loir-&-Cher Circonscription de Vendôme

Jean DESANLIS

DOCTEUR VETERINAIRE
CONSEILLER MUNICIPAL DE VENDOME
DÉPUTÉ SORTANT

CENTRE PROGRES ET DEMOCRATIE MODERNE

Électrices, Électeurs,

En ce mois de Mars 1973, les Français sont appelés à désigner leurs représentants à l'Assemblée Nationale. Chaque élection législative revêt un caractère d'importance qui n'échappe à aucune et à aucun d'entre vous. L'Avenir de la France, votre Avenir, dépend de ce scrutin.

En juin 1968, vous avez apporté la majorité de vos suffrages à une équipe que le destin a brisé une nuit d'avril dernier. Continuant seul la route, je me suis attaché à poursuivre scrupuleusement la mission qui m'était impartie dans la voie que quatre ans d'étroite collaboration avec Paul CORMIER avait tracée devant moi.

Aujourd'hui, conscient d'avoir fidèlement rempli mon devoir, je sollicite à nouveau vos suffrages pour continuer de mener le combat là où le sort m'a poussé en première ligne.

Travaillant dans cette région vendômoise depuis bientôt vingt-trois ans, mes occupations professionnelles m'ont amené au contact de tous — du paysan au citadin, de l'ouvrier au commerçant, des plus jeunes aux plus âgés.

Conseiller municipal de Vendôme depuis quatorze ans, j'ai pris part à tous les travaux et toutes les délibérations où j'ai pu connaître tous les problèmes et tous les besoins concernant nos villes et nos villages.

Mon activité dans la prochaine législature répondra à trois impératifs :

— **Travailler au développement économique de toute la circonscription, dans tous les domaines, pour apporter à tous les électeurs le travail et les ressources qui sont nécessaires pour la sécurité de leur famille.**

— **Lutter pour obtenir, dans l'ordre et la légalité, les lois indispensables et les réformes nécessaires à l'amélioration des conditions de vie de tous les Français.**

— **Etre le « médiateur » de tous mes concitoyens auprès du Pouvoir et de l'Administration.**

La vie évolue, les individualités s'affirment, les citoyens demandent à être traités avec plus d'humanité, à être écoutés, à participer aux débats à tous les niveaux en compagnie de leurs élus.

Un député ne peut plus se confiner dans le seul rôle de législateur comme on l'entendait autrefois. Les progrès techniques, les nécessités de l'économie l'engagent à un rôle de promoteur et d'administrateur de sa circonscription. C'est à ce développement que nous nous étions attachés depuis 1968, en accélérant l'aménagement rural et en assurant les possibilités de développement urbain.

C'est cette œuvre que je vous convie de continuer avec moi en exigeant, au plan national, les mesures sociales que la croissance de notre économie permet d'apporter à tous, en particulier aux plus déshérités.

T. S. V. P. ⟶

UN PROGRAMME DE LEGISLATURE

POUR LES TRAVAILLEURS :

— pas de salaire au-dessous de mille francs ;
— politique contractuelle de l'évolution des salaires avec la croissance de l'économie ;
— assurer le plein emploi en développant l'économie du Pays ;
— étendre le bénéfice de la zone IV à toute la circonscription pour que chaque canton trouve la possibilité de s'industrialiser ;
— formation professionnelle des jeunes et formation continue pour les adultes ;
— réadaptation, formation et emploi pour les handicapés et les mutilés.

LOGEMENT :

— construction de six cent mille logements par an ;
— politique d'urbanisme mieux humanisée ;
— accession de chaque ménage vers sa maison individuelle.

ENSEIGNEMENT :

— démocratisation de l'enseignement pour donner sa chance à chaque enfant ;
— gratuité totale ;
— réforme de l'enseignement par adoption de techniques modernes ;
— constructions scolaires suffisantes avec internats.

AGRICULTURE :

— défense de l'exploitation familiale ;
— promotion de l'élevage par une politique de prix garantis ;
— facilités aux jeunes pour leur installation associées au lancement de plans de développement ;
— accélérer l'aménagement rural (adduction d'eau, assainissement, voierie, remembrement, aménagement foncier, téléphone, écoles maternelles, installations sportives, foyers ruraux, etc.) ;
— aménagement des structures et amélioration des modalités d'attribution de l'Indemnité Viagère de Départ ;
— lutte contre toutes les pollutions.

COMMERÇANTS ET ARTISANS :

— aménagement des régimes d'assurance maladie et retraite vieillesse ;
— réduction des charges fiscales (T.V.A., patentes) ;
— organisation de groupements d'achats en vue de maintenir la compétitivité.

ANCIENS COMBATTANTS :

— reconnaissance des droits des Anciens Combattants, de ceux d'A.F.N. et des Rapatriés.

PERSONNES AGÉES :

— augmentation des ressources des personnes âgées et abaissement de l'âge de la retraite.

COLLECTIVITÉS LOCALES :

— réforme des impôts directs ;
— aménagement des taux de T.V.A. en faveur des communes ;
— désserrement de la tutelle administrative sur les municipalités ;
— assurer le financement des équipements collectifs : (sports, santé, culture, éducation) ;
— accélérer la décentralisation.

EUROPE :

— continuer la promotion de l'Europe communautaire d'une monnaie européenne et d'un Parlement européen élu au suffrage universel.

ELECTRICES, ELECTEURS,

En 1968, vous m'avez désigné pour remplacer le député que vous aviez élu.

Je l'ai fait spontanément en avril dernier, et je puis assurer que j'y ai consacré la plus grande partie de mon temps.

J'ai pu, en dix mois, réaliser une partie de ce qui était ébauché. Je vous demande de me renouveler votre confiance pour terminer ce qui est commencé et entreprendre d'autres tâches qui attendent.

Dès le premier tour, vous m'exprimerez votre fidélité.

Vous voterez pour un homme de chez vous.

Vous voterez pour l'efficacité, dans l'ordre et la légalité.



Remplaçant éventuel :

Bernard PELTIER

Agriculteur — Maire de Romilly-du-Perche

Jean DESANLIS

Docteur Vétérinaire
Conseiller municipal de Vendôme
Député sortant
Centre Progrès et Démocratie Moderne

VU : LE CANDIDAT.

IMP. GARILLON - VENDOME